ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reconnaissance fibromyalgie et prise en charge des patients

Question écrite n° 17725

Texte de la question

Mme Josiane Corneloup interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la question de la fibromyalgie. Elle a été interpellée par la présidente de l'association « Fibromyalgie maladie incomprise » qui lui a fait part de ses préoccupations en ce qui concerne ce syndrome. La fibromyalgie se caractérise par des douleurs chroniques qui assaillent les personnes touchées et leur imposent fatigue chronique. Cette pathologie n'est pas correctement prise en charge à cause du manque de considération du corps médical français à son égard. Bien qu'elle ait été reconnue par l'OMS en 1992, reconnue à titre informatif en 2017 par la CPAM et que le Portugal ait déjà trouvé un marqueur efficace pour la diagnostiquer, beaucoup de médecins français considèrent que la fibromyalgie est due à la croissance chez l'enfant et est une maladie à caractère psychologique chez l'adulte. Dès lors sont multipliés les traitements antalgiques à l'origine d'une forte dépendance médicamenteuse, alors qu'il a déjà été démontré qu'une altération du système nerveux central est à l'origine des douleurs. Actuellement, 3 % de la population française souffrirait de fibromyalgie. Ce handicap invisible qui n'est éligible à aucune aide et dont les MDPH ne font pas le même cas d'une région à l'autre pousse certains patients au suicide. Une enquête parlementaire a été dirigée en 2016 par M. Patrice Carvalho. Aujourd'hui, le rapport de cette enquête est entre les mains de l'Inserm et l'association attend des informations pour le mois de mars 2019. Faut-il attendre que d'autres personnes mettent fin à leurs jours pour que les patients souffrant de fibromyalgie soient reconnus et pris en charge comme il convient ? N'est-il pas possible que le milieu médical français tire bénéfice des travaux de nos voisins européens ? Elle sollicite son intervention pour que le milieu médical français prenne conscience de la gravité de cette pathologie et que les personnes qui souffrent du syndrome de fibromyalgie soient soignées efficacement.

Texte de la réponse

Le ministère des solidarités et de la santé suit avec attention les difficultés que peuvent connaitre certains patients atteints de fibromyalgie et souhaite s'appuyer sur une expertise de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) afin d'avoir des connaissances actualisées issues des recherches internationales et pluridisciplinaires sur la fibromyalgie. Les cinq axes principaux de cette expertise sont : les enjeux sociétaux, économiques et individuels en France et à l'étranger ; les connaissances médicales actuelles ; la physiopathologie de la fibromyalgie ; la prise en charge médicale de la douleur chronique et la problématique spécifique en pédiatrie. Cette expertise devrait permettre d'actualiser les recommandations professionnelles faites en 2010 par la Haute autorité de santé (HAS). Les travaux de l'INSERM sont en cours avec la constitution d'un important fonds documentaire multidisciplinaire et d'un groupe d'experts interprofessionnels national et international. La publication du rapport définitif est attendue pour le 4ème trimestre 2019. En ce qui concerne la production par la HAS de « Recommandations sur le parcours d'un patient douloureux chronique » la publication est prévue très prochainement. Ces étapes sont indispensables pour améliorer le diagnostic, la prise en charge et la réflexion sur une éventuelle reconnaissance de la fibromyalgie.

Données clés

Auteur : Mme Josiane Corneloup

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QE17725

Circonscription : Saône-et-Loire (2e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 17725
Rubrique : Maladies
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 12 mars 2019, page 2306
Réponse publiée au JO le : 16 avril 2019, page 3699